



**Centre d'Information sur les
Renseignements
et le Terrorisme**

11 juillet 2010

Le gouvernement français interdit la diffusion des programmes de la chaîne Al-Aqsa du Hamas pour incitation à la haine et au terrorisme. Le Hamas a dénoncé la décision du gouvernement français, la qualifiant d'atteinte à la liberté d'expression.



Campagne de la chaîne Al-Aqsa contre la décision française d'interdire ses programmes (Site de la chaîne Al-Aqsa, 5 juillet 2010)

Aperçu général

1. Le 7 juillet 2010, le **gouvernement français** a chargé le **Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)** de suspendre la diffusion des programmes de la chaîne **Al-Aqsa du Hamas**. La chaîne était diffusée via **Eutelsat**, une société satellitaire française située à **Paris**. Le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères **Bernard Valero** a déclaré que la décision avait été prise suite à un avertissement de la Commission Européenne, selon laquelle **la chaîne a violé à plusieurs reprises la loi**

européenne en diffusant des programmes d'incitation à la haine ou à la violence sur fond de religion ou de nationalité, notamment contre Israël et le judaïsme (AFP, 7 juin 2010).

2. **Dans le passé, le gouvernement français a déjà pris des mesures semblables contre la chaîne Al-Aqsa du Hamas et la chaîne Al-Manar du Hezbollah**, sur la base de l'incitation anti-israélienne (et antisémite) et du soutien au terrorisme prônés par ces chaînes. Le gouvernement français estime que l'incitation à la haine et au terrorisme **imprègne les populations musulmanes locales en France et dans d'autres pays**, et les mesures prises par le gouvernement français **doivent ainsi être examinées dans le contexte des considérations internes de la France**.

3. Eutelsat a annoncé qu'il respecterait la demande de la Commission Européenne, ajoutant que "plusieurs étapes techniques et contractuelles devaient être adoptées avant de pouvoir suspendre Al-Aqsa" (Wall Street Journal, 10 juin 2010). Eutelsat a aussi informé Al-Aqsa qu'il cesserait prochainement l'émission de la chaîne via ses satellites. **Le Hamas a dénoncé la décision**, affirmant qu'il allait perdre la majeure partie de son audience en conséquence. **Le Hamas a lancé une campagne de propagande, appelant les ministres des Télécommunications des pays arabes à agir**. La direction de la chaîne Al-Aqsa a publié un communiqué, affirmant **considérer le gouvernement français comme étant responsable de la décision et de ses conséquences, et l'appelant à reconsidérer sa décision**.

4. **Le 18 mars 2010, le Département du Trésor américain a désigné la chaîne Al-Aqsa "organisme finançant le terrorisme."** Elle figure également sur la liste des **organisations terroristes de l'Union Européenne**. Cependant, malgré les restrictions imposées, Al-Aqsa est toujours diffusée par d'autres opérateurs de satellites et est disponible en ligne sur Internet, ce qui affaiblit l'effet de la résolution française.

Réponse de l'opérateur satellite à la décision du gouvernement français

5. **La chaîne Al-Aqsa est diffusée via Noorsat, une société qui recourt aux satellites du Français Eutelsat pour émettre dans les pays européens**. La compagnie française n'a aucun contrat direct avec Al-Aqsa, mais avec Noorsat, qui loue ses satellites pour des chaînes ciblant les spectateurs d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

6. Suite à la demande du gouvernement français, Eutelsat a déclaré qu'il respecterait la décision de la Commission Européenne, "mais que plusieurs étapes techniques et

contractuelles devaient être adoptées afin d'interrompre les programmes d'Al-Aqsa" (Wall Street Journal, 10 juin 2010). Le 14 juin, Noorsat a informé les directeurs d'Al-Aqsa qu'il arrêterait d'émettre la chaîne via son satellite sous 48 heures (Télévision Al-Aqsa, 14 juin 2010). Cette mesure pourrait amoindrir de manière considérable la disponibilité de la chaîne dans les pays européens et compliquer sa diffusion dans les pays arabes.

7. Ce n'est pas la première fois que le fournisseur satellite Eutelsat reçoit un avertissement de la Commission Européenne. En 2008-2009, la Commission Européenne avait déjà alerté Eutelsat sur le fait que fournir des services satellites à la chaîne Al-Aqsa était une violation de la loi française, qui interdit la diffusion de programmes promouvant l'incitation et la haine. Il apparaît maintenant, cependant, qu'à l'époque l'avertissement n'a pas eu d'effet sur le contenu des programmes diffusés par les satellites de la société (AFP, 7 juin 2010).¹ Il reste à voir si la dernière injonction provenant de la Commission Européenne et du gouvernement français sera respectée avec sérieux. **On peut supposer que le Hamas va chercher des moyens de contourner les restrictions imposées.**

8. Commentant l'annonce du gouvernement français, Eutelsat a déclaré qu'il observait toujours les demandes de la Commission Européenne. Selon Eutelsat, en 2008 et 2009, après avoir reçu le rapport de la Commission Européenne sur Al-Aqsa, la société est entrée en contact avec son client (Noorsat), le fournisseur satellite responsable des programmes d'Al-Aqsa, et a exigé que la chaîne se conforme aux exigences de l'UE (AFP, 7 juin 2010). Aucun changement significatif n'a été signalé dans le contenu des programmes d'Al-Aqsa, alimentée par les conceptions radicales du Hamas.

Réaction du Hamas

9. Le directeur adjoint de la chaîne Al-Aqsa Muhammad Thuraya a annoncé que la société Noorsat allait mettre un terme à la diffusion des programmes de la chaîne le 17 juin 2010. Il a ajouté que la décision était liée aux programmes d'incitation à la haine. La chaîne a demandé un délai de 24 heures afin de contacter des juristes internationaux dans le but de renverser la décision. **Il a noté que la décision ferait perdre à la chaîne, qui emploie 400 personnes, environ 70 pour cent de ses téléspectateurs, puisque les programmes d'Al-Aqsa via Arabsat n'atteignent que 30 pour cent des téléspectateurs** (AFP, 15 juin 2010).

¹ Voir notre article du 11 janvier 2009 intitulé : "Terrorisme et médias : la chaîne Al-Aqsa du Hamas ne diffuse plus via le satellite européen Eurobird," à l'adresse http://www.terrorism-info.org.il/malam_multimedia/fr_n/pdf/hamas_f034.pdf

10. La direction d'Al-Aqsa a publié un **communiqué déclarant tenir le gouvernement français pour responsable de la décision et ses conséquences**, l'appelant à la reconsidérer. Un communiqué officiel publié par la direction de la chaîne a précisé que la seule explication de la décision était la pression exercée par Israël et les Etats-Unis visant à supprimer la liberté publique et la liberté d'expression. Selon le texte, la décision n'est pas compatible avec la législation internationale sur la diffusion et la presse (Ma'an, 15 juin 2010).

11. En même temps, le Hamas a lancé une campagne médiatique contre la décision. **Al-Aqsa a diffusé une série de programmes spéciaux consacrés à l'interdiction**, y compris des entretiens avec des personnalités diverses qui ont condamné la décision du gouvernement français. **Le réseau médiatique Al-Aqsa a organisé une manifestation de journalistes devant le centre culturel français dans la ville de Gaza**, en présence d'Isma'il Radwan, haut responsable du mouvement et membre du conseil d'Al-Aqsa, ainsi que de Khaled al-Batash, du Jihad Islamique Palestinien.

12. Le bureau d'information de l'administration *de facto* du Hamas a publié un communiqué affirmant considérer la décision comme une nouvelle tentative de faire taire "les chaînes de la résistance qui exposent les crimes d'Israël," soulignant le fait que la décision a été prise par "la France, pays se gaussant d'être le berceau de la démocratie et de la liberté." Le bureau d'information a appelé le conseil des ministres arabes de l'Information à prendre des mesures pour garantir les droits des chaînes satellites arabes, ajoutant qu'il enverrait au CSA une lettre exigeant l'annulation de sa décision.

13. Les responsables du Hamas ont vivement condamné la décision (Télévision Al-Aqsa, Radio Al-Aqsa, Safa, 15 juin 2010) :

a. **Le directeur de la chaîne Al-Aqsa, Hazem al-Sharawi**, a appelé la France à reconsidérer sa décision, promettant que de nombreuses actions seraient prises pour faire pression sur Paris à cette fin. Il a soumis une lettre de protestation à un représentant du consulat français à Gaza, qui a promis de la transmettre au consulat de France à Jérusalem.

b. L'administrateur de la chaîne Al-Aqsa **Isma'il Radwan** a déclaré que la décision témoignait de **l'hypocrisie de la France quant au statut de la liberté de la presse** et que son but était de resserrer le "blocus" de la bande de Gaza. Selon Radwan, la décision témoigne de la campagne de propagande d'Israël, qui tente de discréditer la chaîne Al-Aqsa en l'accusant d'inciter à l'antisémitisme et au terrorisme.

c. Le haut responsable du Hamas **Salah al-Bardawil** a déclaré que la décision de la France était "oppressante et raciste" et que **son but était de dissimuler "les crimes de l'occupation" contre les Palestiniens, ainsi que** de taire la voix des médias libres de la "résistance" qui exposent les "crimes." Selon Al-Bardawil, "la pseudo-démocratie de la France n'est qu'une façade." Il a appelé les ministres arabes de l'Information à mettre en pratique leur résolution précédente contre la décision française.

d. **Youssef al-Manasi**, le ministre des Télécommunications de l'administration *de facto* du Hamas, a déclaré que la décision n'avait aucune justification légale ou morale et que **la France avait cédé à la pression américaine et israélienne**. Il a appelé les ministres arabes des Télécommunications à adopter une position ferme sur cette question et à prendre des mesures pour assurer la liberté d'action des institutions arabes médiatiques.

ANNEXE

Données sur la chaîne Al-Aqsa et les opérateurs la diffusant

14. **La chaîne Al-Aqsa est la chaîne de télévision la plus importante du Hamas.** Elle a commencé à émettre dans la bande de Gaza le 9 janvier 2006, après la victoire du Hamas aux élections législatives. **Depuis son lancement, elle a été un instrument de diffusion de messages de haine et d'incitation contre Israël. La chaîne diffuse régulièrement des programmes pour enfants prônant l'incitation à la haine envers Israël, les Juifs ainsi que l'Occident.**²



Logo de la chaîne Al-Aqsa

15. Ci-après des exemples de messages de haine diffusés par la chaîne Al-Aqsa, pouvant influencer les communautés arabo-musulmanes en France et dans d'autres pays d'Europe:

² Voir notre article du 8 octobre 2009 intitulé : "Le Hamas a récemment diffusé une émission de télévision pour enfants qui a appelé à la mort des Juifs," à l'adresse http://www.terrorism-info.org.il/malam_multimedia/fr_n/pdf/hamas_f085.pdf

Incitation antisémite tirée des Protocoles des Sages de Sion



Ziyad Abu al-Hadj, prédicateur affilié au Hamas, faisant référence à des mythes extraits des Protocoles des Sages de Sion et appelant au génocide des Juifs (Télévision Al-Aqsa, 3 avril 2009, avec l'aimable autorisation de Palestinian Media Watch)³

Programme pour enfants prônant l'incitation à la haine



Nassur l'ours : "Nous voulons assassiner [les Juifs] pour qu'ils quittent notre terre, d'accord ?" (Image de la chaîne Al-Aqsa du Hamas, 22 septembre 2009, avec l'aimable autorisation de Palestinian Media Watch)

16. La diffusion de la chaîne en Europe est rendue possible grâce à la **compagnie de télécommunication par satellite Noorsat Global**. Etablie en Décembre 2004, il s'agit d'une entreprise privée de développement et d'exploitation de réseaux de télécommunications satellites pour le monde arabe. **La société est située à Bahreïn et possède des bureaux à Amman**. En Octobre 2009, elle a annoncé avoir signé un accord de plusieurs années de location de satellites de télécommunications à Eutelsat, étendant considérablement sa couverture.

³ Voir notre article du 21 avril 2009 intitulé : "L'industrie de la haine : la chaîne Al-Aqsa du Hamas poursuit son incitation à l'antisémitisme primaire, faisant référence aux Protocoles des Sages de Sion et appelant au génocide des Juifs," à l'adresse http://www.terrorism-info.org.il/malam_multimedia/fr_n/pdf/hamas_070.pdf



Le logo de la compagnie

17. **Pour diffuser Al-Aqsa en Europe, Noorsat recourt à des satellites de télécommunications appartenant à Eutelsat, une société française établie à Paris. En utilisant ces satellites, la chaîne peut ainsi émettre en Europe centrale et occidentale, foyer de communautés arabes et musulmanes importantes exposées à l'incitation continue du Hamas contre Israël et les Juifs et à l'encouragement au terrorisme, enraciné dans l'idéologie islamique radicale du Hamas.**



Le logo de la compagnie

18. **La chaîne recourt également aux services d'Arabsat et de Nilesat, des satellites arabes et égyptiens. En plus de la bande de Gaza, la chaîne est captée en Judée-Samarie, dans toute l'Europe, en Afrique du nord et au Moyen-Orient. Elle est diffusée en Europe via Atlantique Bird 4A, un satellite exploité par Eutelsat, un des principaux fournisseurs de satellites en Europe et l'un des trois plus importants du monde. Si la décision du gouvernement français est mise en pratique, la disponibilité de la chaîne en Europe devrait périlcliter.**